## Célébrer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et son Protocole facultatif : 30 années de progrès en matière de droits des femmes

Septième séminaire d'information sur les parlements et la CEDAW Genève, 22 octobre 2009

## **Programme**

08:30-09:00	Inscriptions
09:00-09:15	Allocution de bienvenue
09:15-10.30	La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a 30 ans : avancées et difficultés
	Les origines de la Convention sur la discrimination à l'égard des femmes ? Quels droits ? Quelles obligations ?
	Bilan de la situation actuelle : quels ont été les progrès pour les droits des femmes ? Quelles difficultés ?
	Présentations par :  Mme R. Tavares da Silva, ancien membre du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
	Mme N. Foucard, Chargée de droits de l'homme, Haut-Commissariat aux droits de l'homme
40.20.40.45	Les présentations seront suivies d'un débat.
10.30-10.45	Pause café
10:45-13.00	Comment progresser : les priorités pour parvenir à l'égalité
	Quelles sont les priorités pour la prochaine décennie ?
	<ul> <li>Les difficultés du combat contre la violence envers les femmes</li> </ul>
	<ul> <li>Les difficultés du combat contre l'inégalité sur le marché du travail</li> </ul>
	Présentations par :  Un membre du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
	Un représentant du BIT
42.00.44.20	Les présentations seront suivies d'un débat
13.00-14:30	Déjeuner
14:30-16:30	Le Protocole facultatif à la CEDAW a 10 ans : avancées et difficultés
	➤ En quoi consiste le Protocole facultatif ?
	Qu'a-t-il permis d'obtenir pour les femmes ? Quels sont les défis à relever ?
	Présentations par : Un membre du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes Mme N. Stadelmann, Equipe des requêtes, Haut-Commissariat aux droits de l'homme Un parlementaire
	Les présentations seront suivies d'un débat
16:30 - 17:30	<ul> <li>Quel rôle pour les parlements ? Conclusions et recommandations</li> <li>Mettre en place un cadre adéquat pour légiférer et exercer un droit de regard</li> <li>Travailler avec la société civile et les médias</li> <li>Suivre les progrès accomplis</li> <li>Implication parlementaire dans le dispositif des rapports sur l'application de la CEDAW</li> </ul>